



Saint-Étienne-
de-Lauzon

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DES CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DE-LAUZON

R È G L E M E N T # 5 4 8

AMENDANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE # 513

SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon, Comté des Chutes-de-la-Chaudière, tenue le dix-huitième (18^e) jour du mois d'avril 1994, à 19 h 30, en la salle du Conseil sise à la Bibliothèque Albert-Rousseau, à laquelle étaient présents :

MONSIEUR LE MAIRE :

CHRISTIAN JOBIN

MESDAMES LES CONSEILLÈRES :

JEANNIE PAULIDIS
RITA DUFOUR
LUCIE GOULET

MESSIEURS LES CONSEILLERS :

JACQUES MERCIER
BERTRAND LA-RUE
PHILIPPE LABERGE

Tous membres du Conseil et formant quorum.

ATTENDU QU'un avis de présentation de ce règlement a été préalablement donné, soit à la session régulière du Conseil du 21 mars 1994 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Bertrand La-Rue
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Jacques Mercier
ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

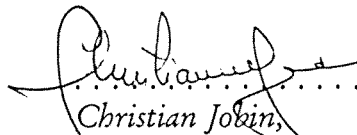
LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ÉTIENNE-DE-LAUZON DÉCRÈTE CE QUI
SUIT :

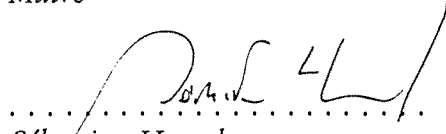
- ARTICLE 1.-** Le présent règlement porte le titre de «RÈGLEMENT NUMÉRO 548 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 513».
- ARTICLE 2.-** L'objet de ce règlement est d'autoriser les habitations de type trifamiliale isolée dans la zone Cm-2.
- ARTICLE 3.-** La grille des usages, faisant partie intégrante du Règlement de zonage # 513 en vertu de l'article 4.1 du même règlement, est modifiée de telle sorte que les habitations de type trifamiliale isolée sont dorénavant autorisées dans la zone Cm-2.

ARTICLE 4.- Les normes stipulées à la grille des spécifications, faisant partie intégrante du Règlement de zonage # 513 en vertu de l'article 4.2 du même règlement, et prévalant déjà dans la zone Cm-2, s'appliquent aux habitations de type trifamiliale isolée.

ARTICLE 5.- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-ÉTIENNE-DE-LAUZON, ce dix-huitième (18^e) jour du mois d'avril mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994).


.....
Christian Jobin,
Maire


.....
Sébastien Hamel, avocat,
Secrétaire-trésorier

SH/rm